



Votre communauté de communes agit pour la culture

Signature de la Convention Territoriale d'Education Artistique et Culturelle

La Convention Territoriale d'Education Artistique et Culturelle (CTEAC) vise la généralisation de l'accès à la culture. Elle émane de la volonté de la Communauté de communes de développer des actions d'Education Artistique et Culturelle. La nouvelle convention triennale sera signée le 4 mars à Montmoreau lors du salon du livre jeunesse.

Co-signée avec l'Académie de Poitiers et la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), la CTEAC constitue un pilier de la politique culturelle de la Communauté de communes.

Une éducation à l'art et par l'art

La CTEAC souhaite inscrire l'Education Artistique et Culturelle sur tous les temps de vie de l'enfant (scolaires, péri et extrascolaires).



Les objectifs

- ➔ Développer les pratiques artistiques
- ➔ Faciliter l'accès aux ressources artistiques et culturelles du territoire
- ➔ Renforcer l'inclusion de tous les publics
- ➔ Dynamiser les coopérations culturelles entre les différents partenaires

A travers des spectacles, des concerts, des actions de médiation autour de la lecture, des résidences d'artistes et des ateliers, il s'agit de faciliter l'accès à l'art et à la culture pour tous les enfants du territoire.

Le label 100% EAC



Le label "100% Éducation Artistique et Culturelle (EAC)" distingue les collectivités engagées dans un projet visant le bénéfice d'une éducation artistique et culturelle de qualité pour 100% des jeunes de leur territoire.



La CTEAC 2019-2022 en chiffres



- ✓ 19 projets soutenus
- ✓ 46 artistes intervenants
- ✓ 268 heures d'intervention
- ✓ 2450 élèves concernés (primaires, collèges, péri et extra-scolaires)



Retrouvez toute l'information sur
www.lavalette-tude-dronne.fr
@CdCLavaletteTudeDronne

Fiche Actu n°42 février 2023

35, Avenue d'Aquitaine
16190 Montmoreau

05 45 24 08 79
accueil@ccltd.fr

